



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'émission : 22/01/2015 - Date de révision : 12/02/2015

MOOREA – R454

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: MOOREA – R454

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
Parfum créateur d'ambiance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARL ROGA
460 AVE GASTON FEBUS
64170 ARTIX
Tél : + 33 (0)5 59 60 93 80
contact@roga.fr www.roga.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00

B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

Facilement inflammable.

2. 2. N° CE: Non applicable.

2. 3. Contient:

- propane-2-ol; alcool isopropylique

2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable

2. 4. 2. Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.

2. 4. 3. Phrase(s) S: 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

2. 5. Éléments d'étiquetage (CPL - SGH):



Danger

2. 5. 1. Symbole(s): .

2. 5. 2. Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

2. 5. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

MOOREA – R454

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 5. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P370 En cas d'incendie:

P378 Utiliser poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone pour l'extinction.

2. 5. 5. Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P235 Tenir au frais.

2. 5. 6. Elimination:

P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 6. Dangers principaux: Facilement inflammable.

2. 7. Autres dangers: aucun

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

• éthanol; alcool éthylique

- N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 50

- R-S : Classification: • F; R 11 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225

• propane-2-ol; alcool isopropylique

- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 50

- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R67 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. – Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

4. 1. 2. Contact avec la peau: Rincer à l'eau.

4. 1. 3. Contact avec les yeux: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

4. 1. 4. Ingestion: Rincer la bouche et boire abondamment

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

MOOREA – R454

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

5. 3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Rincer à l'eau.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

La manipulation du produit ne requière pas de mesures de précaution spéciales.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): éloigner des sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Parfum d'ambiance.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• éthanol; alcool éthylique : VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1900 - VLE ppm = 5000 – VLE mg/m³ = 9500

• propane-2-ol; alcool isopropylique : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire.

8. 2. 2. Protection des mains: aucun

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: aucun

8. 2. 4. Protection des yeux: aucun

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

MOOREA – R454

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

- 9. 1. 1. Aspect: liquide
- 9. 1. 2. Couleur: incolore
- 9. 1. 3. Odeur: plaisante
- 9. 1. 4. PH: Non applicable.
- 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- 9. 1. 6. Point d'éclair: 12 °C
- 9. 1. 7. Limites d'explosivité: non déterminées.
- 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): <1
- 9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

- 9. 2. 1. Hydrosolubilité: soluble
- 9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable.
- 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non applicable.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: stable.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10. 4. Conditions à éviter: Eviter toute source d'ignition. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.

10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

10. 6. Produits de décomposition dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:

La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.

11. 2. Toxicité aiguë:

- 11. 2. 1. Inhalation: L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.
- 11. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau
- 11. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- 11. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Biodégradable.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

12. 4. Mobilité dans le sol: Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir le point 9

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: non applicable.

12. 6. Autres effets néfastes: L'évaluation des dangers ci-dessus est basée sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.

MOOREA – R454

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1993

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: Liquide inflammable, nsa

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: II

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage: II

14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG: 3

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage: II

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

MOOREA – R454

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).